



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé « Projet de règlement numéro 45 modifiant le règlement de construction no. 482 de l'ancienne Ville de Daveluyville laquelle modification porte sur l'utilisation de pieux pour les fondations des bâtiments principaux »;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 4 décembre 2017 à 19 h, à la salle des délibérations située au 362, rue Principale à Daveluyville.
3. L'objet de cette assemblée est de recevoir les commentaires de la population concernant les modifications apportées au règlement de construction no. 482 de l'ancienne Ville de Daveluyville :
 - Permettre l'utilisation de pieux pour la fondation des bâtiments principaux et ainsi uniformiser la réglementation par rapport au règlement de construction de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.
4. Ce projet peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362, rue Principale, aux heures normales d'ouverture;

Donné à Daveluyville, ce 14 novembre 2017.

Pauline Vrain
Greffière